



Intervention d'A de Montchalin

Jours de carence ...

Risques psychosociaux ...

Congés 2020 ...

Tickets Restaurants ...

Prime COVID FPE (1er confinement) ...

Télétravail ...

Vaccins ...

### ***Intervention de la CGT :***

Ces dernières semaines, la CGT a formulé à plusieurs reprises ses interrogations sur l'utilité de ces réunions hebdomadaires.

La manière dont a été gérée la question du jour de carence a pour le moins validé voire renforcé nos interrogations tant sur l'utilité de ces échanges que sur le niveau de considération du gouvernement à l'égard des organisations syndicales.

Jeudi 3 décembre dernier, vous réunissiez les organisations syndicales de la Fonction publique dans ce même format. Au cours de cette réunion, toutes les organisations syndicales dont la CGT sont revenues sur la nécessité absolue de suspendre immédiatement le jour de carence, comme elles le font depuis plusieurs mois.

Vendredi 4 décembre au matin, vous réunissiez de nouveau les mêmes organisations syndicales et cette question n'a pas fait l'objet d'une annonce particulière de votre part.

Et c'est donc par voie de presse que ce même 4 décembre, nous avons appris que le gouvernement allait proposer un amendement permettant d'exempter du jour de carence les fonctionnaires et agents publics atteints du Covid via un dispositif dérogatoire qui s'annonce comme une véritable usine à gaz d'après les éléments que vous venez de nous présenter.

---

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel \*

Mme la Ministre, nous vous le disons sans détour : même si nous nous faisons peu d'illusions sur la volonté gouvernementale de prise en compte réelle de l'avis des organisations syndicales et des agents qu'elles représentent, ces pratiques sont inacceptables et irrespectueuses.

Sur le fond, la décision du gouvernement d'introduire un dispositif spécifique pour les malades du Covid fait tomber tout votre argumentaire des dernières semaines sur le secret médical comme obstacle pour suspendre de nouveau le jour de carence, puisque le bénéfice de ce dispositif dérogatoire est strictement conditionné à l'exposition au Covid.

Cette décision tardive démontre par ailleurs que le gouvernement reconnaît enfin qu'il y a bien là un problème de santé publique mais cela pose donc la question de son inaction en la matière a minima ces deux derniers mois si l'on ne remonte qu'à l'entrée en vigueur du deuxième état d'urgence sanitaire. Nous réaffirmons que le jour de carence est une aberration à tous points de vue et demandons un bilan de sa mise en oeuvre.

Au passage, nous notons qu'il n'a pas fallu autant de temps passé en tergiversations à ce gouvernement pour débloquer des dizaines de milliards d'euros d'aides sans conditions en faveur du patronat.

Avant de conclure, une remarque sur la protection fonctionnelle. Le bénéfice de celle-ci a donc été accordé aux policiers qui ont tabassé un citoyen à Paris. Il revient aux autorités d'assumer la portée de cette décision et la nature du message adressé à l'opinion publique. Cette décision jette en tout cas une lumière crue sur les nombreux cas de refus d'accès au dispositif. Cela plaide pour la mise en place d'une voie de recours en cas de refus comme l'ont demandé lors du dernier CCFP la quasitotalité des organisations syndicales de la Fonction, représentant une très large majorité des personnels.

Pour conclure, nous maintenons par ailleurs nos demandes exprimées précédemment sur les sujets de protection des personnels, de suspension immédiate puis d'abrogation du jour de carence, de prise en compte de la situation des agents vivant avec des personnes fragiles, de reconnaissance en maladie professionnelle sans passer par un dispositif générateur d'inégalités de traitement, d'encadrement précis du télétravail et de prise en charge des frais qu'il induit, et bien entendu de mesures générales sur l'augmentation des salaires.

Nous espérons bien que ce n'est pas par voie de presse que nous apprendrons que le gouvernement se décide enfin à reconnaître véritablement le travail de tous les personnels en ouvrant des négociations salariales et en dégelant la valeur du point d'indice.

[../. suite à telecharger](#)

**fichiers:**



[Télécharger 2020-12-10-reunion\\_visio\\_du\\_10\\_decembre\\_2020.pdf](#) (259.22 Ko)

**Public:** [Infos / actions](#)  
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---